

### 2.4.5. Constitution des tenues de prise d'armes.

Tenues de prises d'armes <sup>10</sup>		
Effets	Base « tenue de combat » T 31 (B1-B2)	Base « TDF » ou « bleu chasseur » T 32 (B1-B2)
<b>obligatoires</b> <u>métropole</u>	Veste et pantalon de combat (manches retroussées autorisées). Béret ou képi / tricorne. Ceinturon avec ou sans équipements. Brodequins de marche. Fourreaux d'épaule. Fourragère (si la formation en est dotée). Insigne de corps (si la formation en est dotée). Insigne de grande unité (si la formation en est dotée). Insignes complets de décoration de dimensions réglementaires. Losange de manche, fixé sur la manche gauche de la veste de la tenue de combat à l'aide d'un support auto-agrippant. Plastron d'arme.	Pantalon. Chemise/chemisier (obligatoire pour la garde aux emblèmes) avec cravate noire ou chemisette (sauf garde aux emblèmes). Béret ou képi / tricorne. Ceinturon avec ou sans équipements. Brodequins de marche. Fourreaux d'épaule. Insigne de corps (si la formation en est dotée). Insigne de grande unité (si la formation en est dotée). Insignes complets de décoration de dimensions réglementaires. Losange de manche. Fourragère (si la formation en est dotée). Plastron d'arme. Ceinture sangle grise à boucle or ou argent, sangle bleue pour les chasseurs.
<u>outre-mer</u>	Veste et pantalon chevron coton avec ou sans chemise de combat (manches retroussées autorisées).	
<b>facultatifs (sur ordre)</b>	Chemise de combat. Casque. Gants cuir noirs. Ensemble intempéries. Tenues spécifiques (équipages engins blindés, pompiers... dans le cadre des défilés motorisés).	Gants blancs. Blouson « terre de France » ou « bleu chasseur » <sup>11</sup> .
Tenues de tradition <sup>10</sup>		
Effets	Base « tenue de combat » T33 (B1-B2)	Base « TDF » ou « bleu chasseur » T34 (B1-B2)
<b>obligatoires</b> <u>métropole</u>	Veste et pantalon de combat. Béret ou képi/tricorne. Ceinturon avec ou sans équipements (ou équipements blancs). Insigne patronymique. Plastron d'arme. Losange de manche.	Pantalon. Chemise/chemisier (obligatoire pour la garde aux emblèmes) avec cravate noire ou chemisette. Béret ou képi / tricorne. Ceinturon. Plastron d'arme. Ceinture sangle grise à boucle or ou argent, sangle bleue pour les chasseurs. Losange de manche.
<u>outre-mer</u>	Veste et pantalon chevron coton avec ou sans chemise de combat (manches retroussées autorisées).	
<b>liste non exhaustive des effets pouvant entrer dans la composition de la tenue</b>	Ceinture de laine de tradition. Ceinturon blanc. Epaulettes de tradition (sous-officiers subalternes et militaires du rang : insignes de grade et brisques d'ancienneté portés sur les manches). Gants blancs. Gants blancs à crispin. Lacets blancs. Burnous. Gandoura. Chaussures de montagne. Béret noir (tradition chars de combat). Tablier de buffle couleur fauve.	Ceinture de laine de tradition. Ceinturon blanc. Epaulettes de tradition (sous-officiers subalternes et militaires du rang : insignes de grade et brisques d'ancienneté portés sur les manches). Gants blancs. Gants blancs à crispin. Lacets blancs. Burnous. Gandoura. Cape chasseur. Chaussures de montagne. Chaussures basses noires. Pantalon d'équitation. Pantalon d'escalade (chasseurs alpins). Béret noir (tradition chars de combat). Tablier de buffle couleur fauve.

<sup>10</sup> Pour la Légion étrangère paragraphe 2.4.6.

<sup>11</sup> Cet effet de la tenue se porte soit avec la chemise vert amande (bleu pour les chasseurs) et la cravate, soit avec le plastron.